

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 6 mars 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 45), Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU (arrivé à 18 H 10), René ROQUES.

ABSENTS : Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.
M. Marc LOISON a donné procuration à Mr Alain MAYODON.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 3 06

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	2
Votants	12

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHEF D'ÉQUIPE ESPACE MAINTENANCE À TEMPS COMPLET AU TITRE DES AVANCEMENTS DE GRADES ANNUELS.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de créer un emploi de chef d'équipe à temps complet (35 heures hebdomadaires) relevant du grade d'agent de maîtrise principal.

Le conseil municipal,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le budget communal,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT que les besoins du service exigent la création d'un emploi de chef d'équipe espace maintenance à temps complet,

CONSIDÉRANT que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : de créer un emploi de chef d'équipe à temps complet (35 heures hebdomadaires) relevant du grade d'agent de maîtrise principal avec effet au 1^{er} juillet 2025.

Article 2 : que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 au chapitre 012, articles 6411 et suivants.

Article 3 : d'arrêter le nouveau tableau des effectifs de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

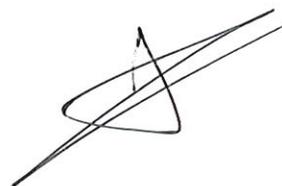
Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 13 mars 2025

Le maire
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Valérie ADEMA



**SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER – RESSOURCES
POPULATION**

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)ou CADRE D'EMPLOI_CE	CAT	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdo
Directeur-riche générale des services	DGS_CE : Attaché	A	1	1	TC
Directeur-riche des ressources humaines	CE : Attaché Rédacteur	A B	1	1	TC
Directeur-riche administratif et financier	CE : Attaché	A	1	1	TC
Chef de projet petite ville de demain Pilote de la cellule revitalisation du territoire	«	A	1	1	TC
Chef de projet transversaux de la direction générale	CE : Attaché	A	1	0	TC
Pilote de la cellule réglementation sécurité et expertise	Ingénieur	A	1	1	TC
Directeur-riche des énergies renouvelables	«	A	1	0	TNC : 25H
Assistante administrative ; Pilote de la cellule marché public, Comptable ; Pilote de la cellule paiement et achat	Rédacteur,	B	1	1	TC
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe,	B	2	1	TC
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe,	B	1	0	TC
Pilote du CCAS Secrétariat des élus, subvention ; Pilote de l'accueil, de la plateforme ANTS ; Pilote des archives communales, de l'état-civil et des élections	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3	3	TC
Secrétaires-agent d'accueil	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	0	TC
Secrétaires-agent d'accueil	Adjoint administratif	C	2	0	TC
totaux			18	9	
SERVICE ENTRETIEN DE LA VILLE ET DU PATRIMOINE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CAT	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdo
Pilote du service	Technicien	B	1	1	TC

	Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1		
	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	TC
Responsable des équipes techniques ; Chefs d'équipe voirie, maintenance, bonascre, parc d'Espagne, espaces verts, contrôle et électricité	Agent de maitrise principal	C	5	4	TC
	Agent de maitrise	C	5	2	TC
Agents : polyvalents, peintre maçon, conducteur, des espaces verts de la voirie, etc...	Adjoint technique	C	9	4	TC
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		9	2	
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		9	8	
SERVICE PREVENTION SECURITE ET GESTION DE L'ESPACE PUBLIC					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CAT	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdo
<i>Pilote du service</i>	<i>Chef de police municipale</i>	<i>B</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>TC</i>
<i>Policier municipal</i>	<i>Gardien de police municipale</i>	<i>C</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>TC</i>
<i>Policier municipal</i>	<i>Brigadier</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>TC</i>
<i>Policier municipal</i>	<i>Brigadier-chef principal</i>	<i>C</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>TC</i>
<i>ASVP- Chargé-e de la gestion de l'espace public</i>	<i>Adjoint administratif principal 2ème classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>TC</i>
<i>Chargé-e de l'urbanisme et du stationnement</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>TC</i>
<i>totaux</i>			<i>8</i>	<i>4</i>	